



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du premier semestre 2014

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 84176
Fax (+352) 26 86 45 18
observatoire@eco.public.lu
septembre 2014

Cette publication est téléchargeable sur le site
http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2014

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du premier semestre 2014. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Table de matières

Avant-propos.....	3
Table de matières.....	4
Résumé.....	5
1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2014	6
1.1 Généralités.....	6
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes	13
1.3 Les prix administrés	14
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	14
1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	14
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	15
1.3.4 Evolution des prix des leçons de conduite.....	19
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins.....	20
2.1 Introduction	20
2.2 Généralités.....	22
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	25
2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région	30
2.5 Simulation des taux d'inflations	33
2.5.1 L'inflation à pondération identique.....	33

Résumé

1. L'inflation nationale a continué de reculer en 2014. Le taux moyen du premier semestre s'est élevé à 0,98% (contre 1,73% pour toute l'année 2013 et 1,97% pour le premier semestre 2013). Les services ont augmenté de 2,0% et étaient responsables de 0,9 point de pourcentages de l'inflation luxembourgeoise.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a aussi reculé au premier semestre 2014, mais reste au-dessus de l'ensemble des biens et services. Le taux s'est élevé à 1,52% (2,17% en 2013).
3. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, n'ont pas connu de variations majeures. Le taux pour les six premiers mois de l'année 2014 s'est élevé à 1,5% (5,3% pour l'année 2013). Cependant, à cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
4. Au niveau international, le différentiel d'inflation entre le Luxembourg et ses pays voisins a diminué au premier semestre 2014. La moyenne de l'Union européenne s'est élevée à 0,73%. Les Pays-Bas ont le niveau le plus bas des pays analysés avec un taux de 0,39%, suivi par la France (0,81%). L'Allemagne (0,96%) et la Belgique (0,89%) ont des taux d'inflations similaires que le Luxembourg.
5. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) est plus élevée que celle de l'Allemagne en totalité et est aussi plus élevée des taux constatés au Luxembourg.

1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2014

1.1 Généralités

Définitions :

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

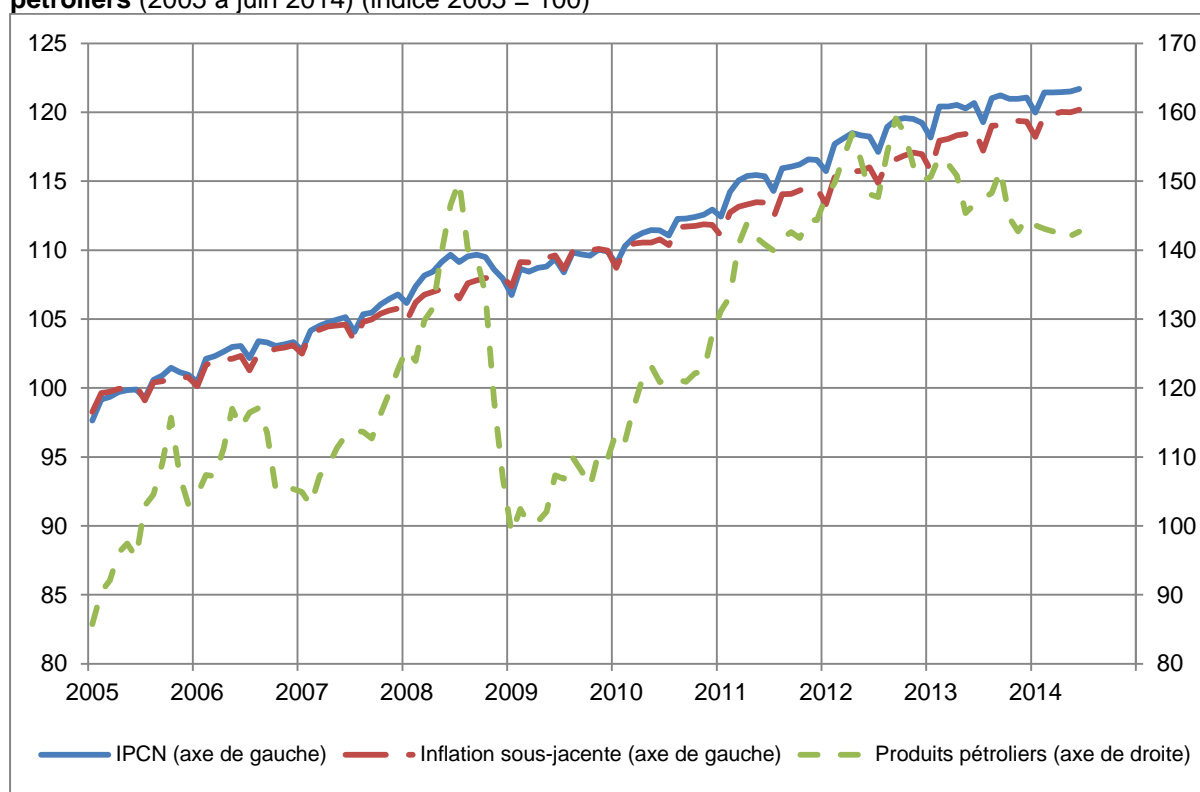
Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

En juin 2014, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 121,7 points. Comme c'est toujours le cas pendant les mois

de soldes, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en janvier et en juillet, mais s'est poursuivi par la suite.

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et en partie lors de l'année 2012 (cf. graphique 1-1). Au premier semestre 2014, on assiste à un recul de cet écart, comme le prix des produits pétroliers est en train de reculer et le taux de l'inflation sous-jacente est supérieur au taux de l'IPCN.

Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à juin 2014) (indice 2005 = 100)



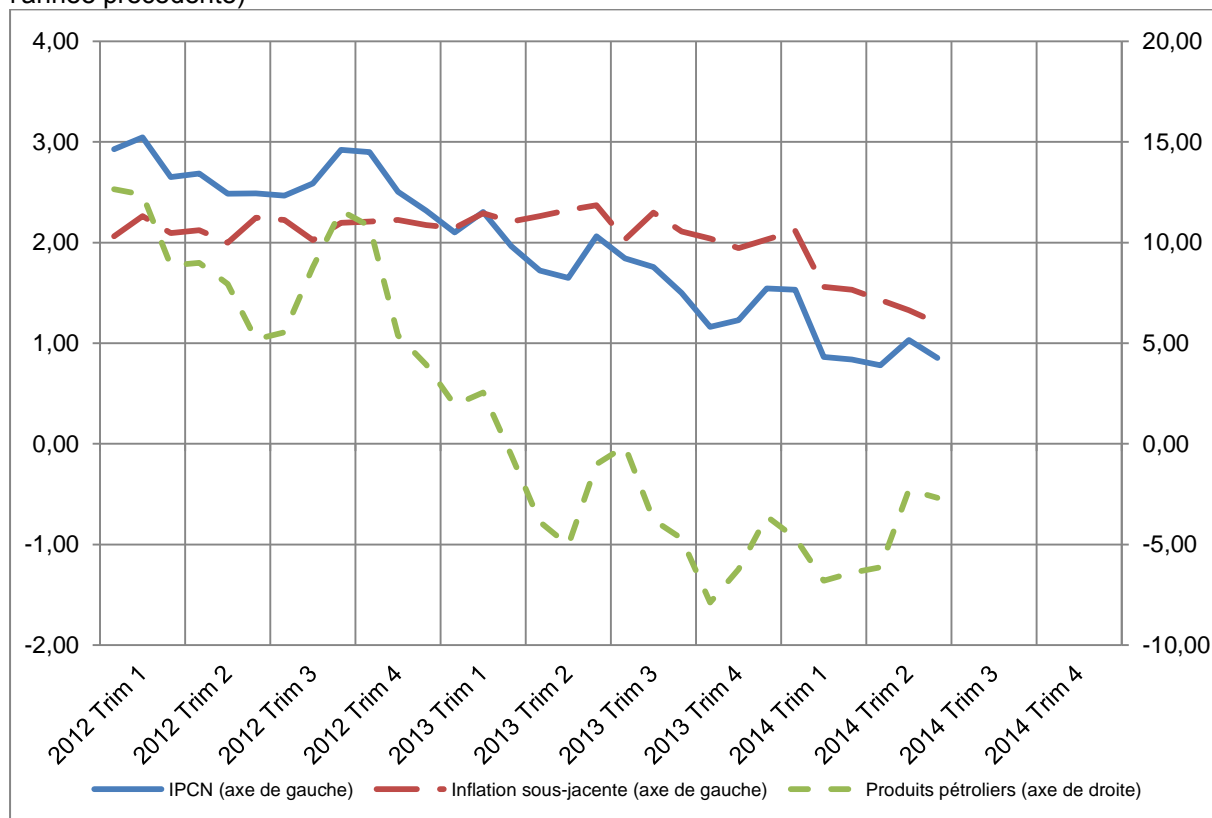
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Au premier semestre 2014, on a assisté à une baisse du taux d'inflation au Luxembourg et en Europe. Comparé au premier semestre 2013, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,98% aux six premiers mois de l'année 2014. Pour information le taux d'inflation était de 2,66% en 2012 et de 1,73% en 2013. La principale raison de cette augmentation nettement moins rapide du taux est la baisse des produits pétroliers, qui ont diminué de 4,86% par rapport au premier semestre 2013 et se trouvent actuellement au même niveau qu'en automne 2011. A l'exception de janvier et de mai, le taux d'inflation annuel était toujours en-dessous de la barre de 1%.

L'inflation sous-jacente, qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a aussi reculé au premier semestre 2014, mais reste au-dessus de l'ensemble des biens et services. Généralement, la pression sur l'alimentation a diminué, ce qui avait des répercussions positives sur l'inflation sous-jacente.

La volatilité de l'inflation sous-jacente est aussi moins prononcée que celle de l'IPCN (cf. graphique 1-2). Le taux moyen s'est élevé à 1,52% entre janvier et juin 2014.

Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les produits pétroliers ont augmenté fortement en 2011 et en 2012 (16,80% en 2011 et 8,45% en 2012) avant de reculer de 2,75% en 2013. Cette tendance négative a continué au début de l'année 2014.

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national au premier semestre 2014 (en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	IPCN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération			7,84%	92,16%	31,74%	10,00%	14,96%	43,30%
Janvier	1,53	2,11	-4,68	2,08	0,49	2,30	1,06	2,27
Février	0,86	1,56	-6,80	1,54	-0,37	0,88	0,28	1,95
Mars	0,84	1,53	-6,40	1,47	-0,52	0,89	0,34	1,99
Avril	0,78	1,43	-6,13	1,39	-0,57	0,73	0,24	1,99
Mai	1,03	1,33	-2,28	1,31	0,40	0,52	0,16	1,92
Juin	0,85	1,20	-2,68	1,15	-0,14	0,66	0,06	1,90
Semestre 1 2014	0,98	1,52	-4,86	1,49	-0,12	0,97	0,36	2,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont diminué de 0,1% par rapport à l'année dernière. Le prix de certains produits alimentaires comme les légumes, le café et la farine a diminué par rapport au premier semestre 2013, d'autres produits ont connu une pression nettement moins élevée par rapport à 2013. Une autre explication de la diminution est la baisse des prix de l'énergie. En 2013, les produits pétroliers ont diminué de 2,75%, au premier semestre 2014,

la baisse est de 4,86%. Le gaz de ville et gaz naturel a diminué de 12,2%, l'énergie thermique de 7,6%, le gas-oil et l'essence de 2,5% pendant les six premiers mois de l'année.

Les biens durables ont une pondération de 15% au sein de l'IPCN et ils sont responsables de 0,05 point de pourcentage de l'inflation totale du premier semestre 2014. Leur progression s'est élevée à 0,36% en 2013.

Les services, avec une pondération de 43,3% de l'IPCN, ont la plus grande influence sur les prix à la consommation et sont responsables pour 0,87 points de l'inflation luxembourgeoise. Les tarifs liés à la santé comme les services paramédicaux (9,1%), dentaires (3,4%), médicaux (3,2%) et hospitaliers (2,1%), tous liés à l'échelle mobile des salaires, ont augmenté en octobre 2013 suite à l'application d'une nouvelle tranche indiciaire. Les voyages à forfait ont augmenté de 6% pendant le premier semestre 2014.

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation en 2014

(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	1,53	-0,4	1,9	0,2	0,2	0,2	1,0
Février	0,86	-0,5	1,4	-0,1	0,1	0,0	0,8
Mars	0,84	-0,5	1,4	-0,2	0,1	0,1	0,9
Avril	0,78	-0,5	1,3	-0,2	0,1	0,0	0,9
Mai	1,03	-0,2	1,2	0,1	0,1	0,0	0,8
Juin	0,85	-0,2	1,1	0,0	0,1	0,0	0,8
Semestre 1 2014	0,98	-0,38	1,37	-0,04	0,10	0,05	0,87

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat¹, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

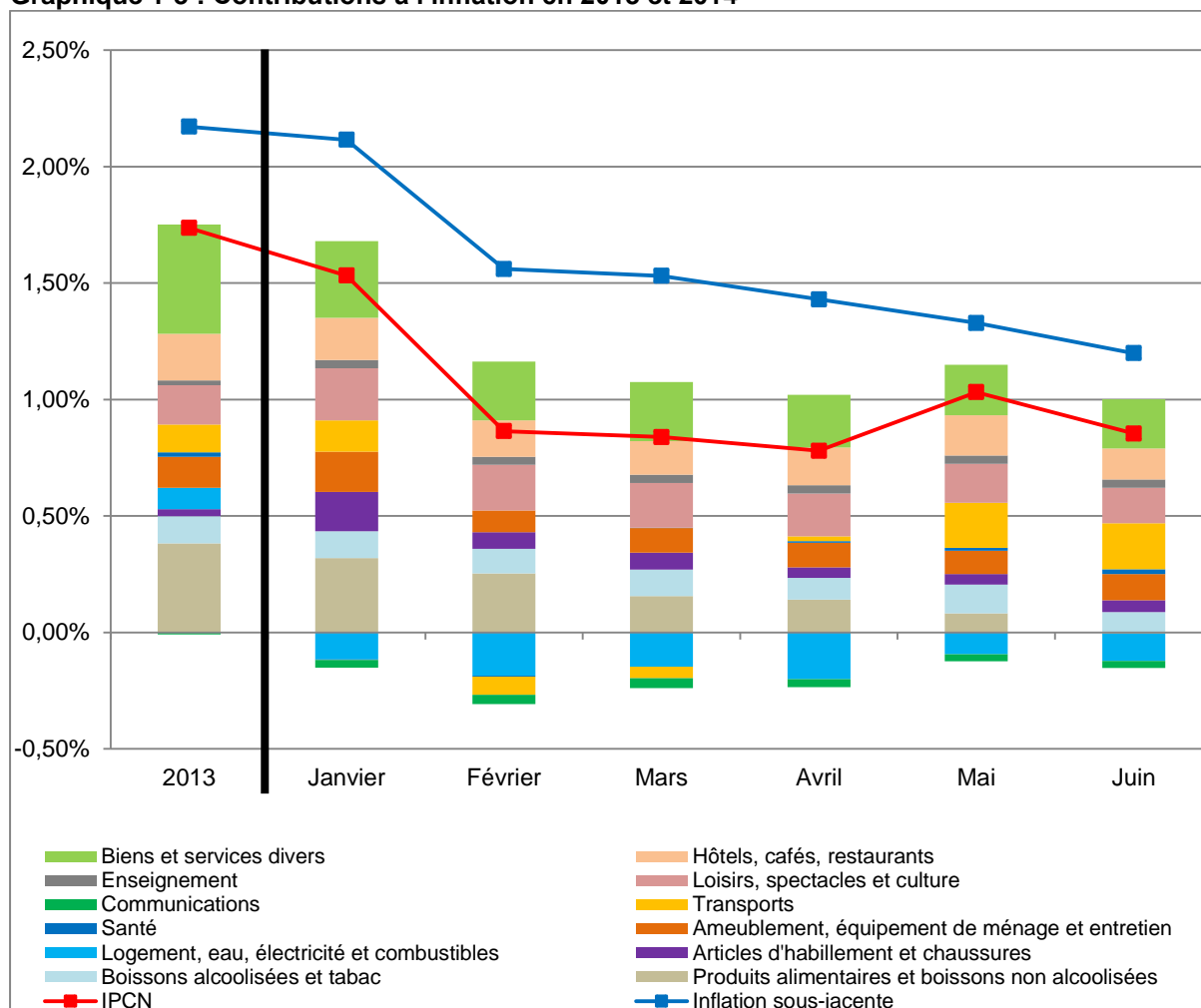
En 2013, la catégorie des produits alimentaires a exercé une grande pression sur les prix à la consommation : les prix ont augmenté de 3,65% en moyenne annuelle. Cette flambée a diminué en 2014 et en juin, la catégorie de l'alimentation était en-dessous du niveau de juin 2013. Les produits alimentaires non traités (légumes et fruits frais) ont baissé par rapport à 2013, tandis que d'autres positions comme le beurre et le lait ont connu des progressions non négligeables.

Les prix des *boissons alcoolisées* (+2,4%) et du tabac (+4,9%) ont également progressé plus vite que l'inflation générale, notamment à cause de la hausse du prix des cigarettes et de la bière.

¹ Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF

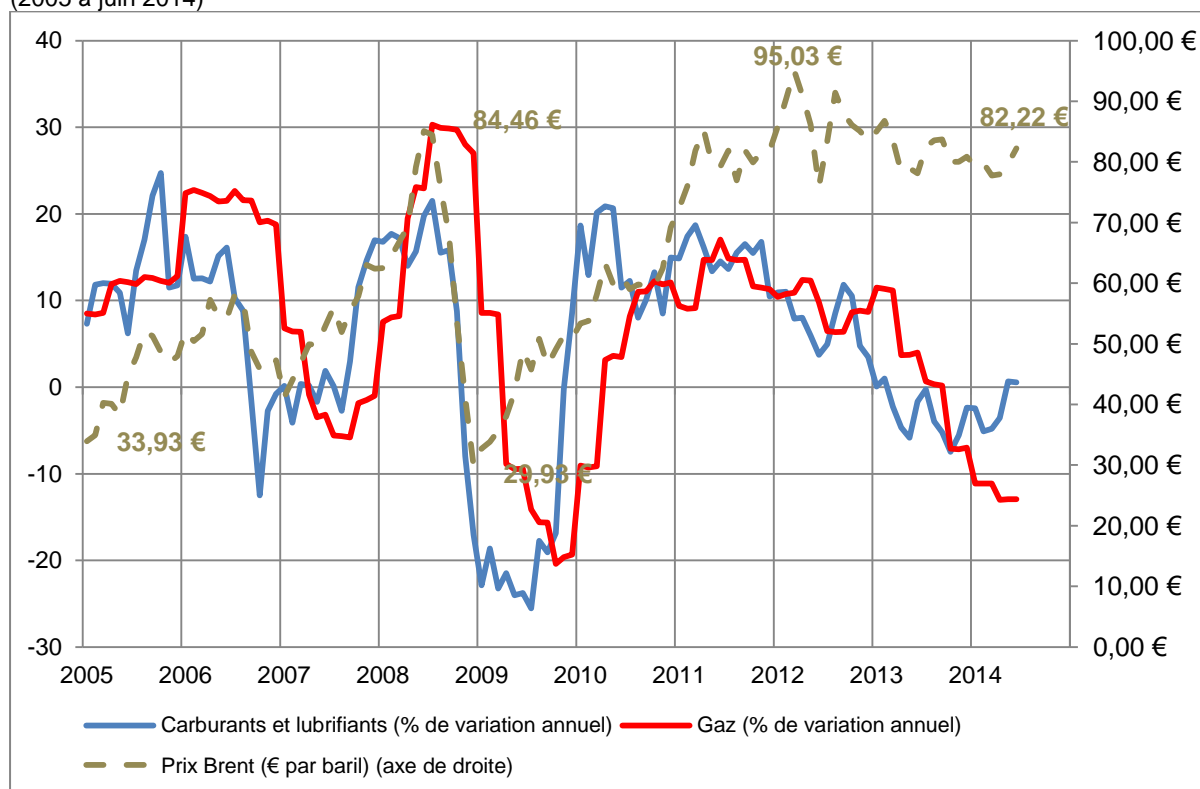
Graphique 1-3 : Contributions à l'inflation en 2013 et 2014



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite à la stabilisation, puis la baisse, des prix de l'énergie, les catégories en relation avec les produits pétroliers, à savoir « *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* », sont la principale source du ralentissement de l'inflation. Le prix du baril en dollar américain n'a pas connu de grandes variations depuis le deuxième semestre 2013 (entre 107 et 112 dollar en moyenne mensuelle). L'évolution de cours du pétrole sur les marchés internationaux détermine en grande partie les variations des prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar (de 1,30 en août 2013 à 1,38 en mars et avril 2014) avait pour effet une tendance à la baisse des produits pétroliers. Cependant, en mai et juin 2014, les prix de l'essence et du gas-oil ont connu une progression à la hausse en comparaison mensuelle, suite à une légère augmentation du prix du baril et une dépréciation parallèle de l'euro par rapport au dollar américain.

Graphique 1-4 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à juin 2014)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie « *loisirs, spectacles et culture* » a augmenté aussi plus fortement que l'inflation générale, ceci surtout à cause des voyages à forfait qui ont augmenté de 5,9% par rapport au premier semestre 2013 et ont contribué à 0,1 point de pourcentages de l'inflation.

La catégorie « *biens et services divers* » a augmenté de 1,5% et elle a eu la plus grande influence sur le taux d'inflation avec 25,3% de la contribution totale au premier semestre. Cependant, l'augmentation des biens et services a été nettement moins élevée que pendant les trois dernières années. Parmi les composantes qui ont contribué significativement à la hausse des prix constatées au début de l'année 2014, on trouve les maisons de retraite et de soins qui ont vu leurs tarifs augmenter notamment en lien avec la dernière tranche indiciaire en octobre 2013.

Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2014

	Evolution 2014	Contribution 2014 (en pp)	Contribution 2014 (en %)	Pondération 2014
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,98	0,98	0,98	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,52	1,52	1,52	91,17%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1,53	0,16	16,1%	10,44%
02. Boissons alcoolisées et tabac	3,33	0,11	10,8%	3,40%
03. Articles d'habillement et chaussures	1,06	0,08	7,7%	5,91%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	-0,92	-0,14	-14,6%	15,66%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,58	0,12	11,8%	7,07%
06. Santé	0,22	0,01	0,6%	2,55%
07. Transports	0,34	0,07	7,1%	19,99%
08. Communications	-1,31	-0,03	-3,6%	2,68%
09. Loisirs, spectacles et culture	2,27	0,19	19,0%	8,20%
10. Enseignement	3,00	0,04	3,6%	1,37%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,34	0,16	16,1%	6,96%
12. Biens et services divers	1,54	0,25	25,3%	15,79%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 24,7% de cette catégorie), crèches et foyers du jour pour enfants (14,5%), divers catégories d'assurances (11,0%), services financiers (10,7%), salons de coiffure (9,9%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le plus au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2014 (tableau 1-5).

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses au premier semestre 2014 (par rapport au premier semestre 2013)

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	9,10	0,02
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	8,29	0,03
09.03.04.01.01	Animaux de compagnie	8,03	0,00
01.01.05.01.01	Beurre	7,32	0,01
01.01.06.08.01	Fruits séchés, noix	6,46	0,00
01.01.07.06.02	Autres produits à base de légumes	6,26	0,00
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	6,00	0,00
02.02.00.03.01	Autres tabacs	5,95	0,02
09.04.02.03.02	Location de matériel et biens culturels	5,92	0,00
09.06.00.01.04	Voyages à forfait par avion	5,89	0,11
09.01.02.01.01	Equipement photographique, cinématographique, etc.	-16,03	-0,01
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	-12,24	-0,20
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-11,10	-0,03
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-8,76	-0,02
03.01.02.03.07	Vêtements pour bébés	-8,74	-0,01
01.01.07.00.00	Légumes frais	-8,44	-0,04
04.05.05.01.01	Energie thermique	-7,55	-0,01
08.02.00.01.01	Equipement de téléphonie, télécopie, etc.	-7,23	-0,02
09.01.04.01.01	Supports d'enregistrement d'images et de son	-5,36	0,00
09.01.01.01.01	Appareils de reproduction etc. du son	-4,65	0,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse au premier semestre 2014 (par rapport au premier semestre 2013) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
09.06.00.01.04	Voyages à forfait par avion	0,11	5,89
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	0,10	2,55
11.01.01.01.01	Repas au restaurant	0,07	2,16
07.02.03.01.01	Entretien et réparations	0,06	2,70
04.01.01.01.02	Loyers pour appartement	0,05	1,14
12.01.01.01.01	Salons de coiffure	0,04	2,88
10.09.00.01.01	Enseignement	0,04	3,00
12.06.02.01.01	Services financiers	0,04	2,40
04.03.01.01.01	Produits pour l'entretien du logement	0,04	3,44
02.02.00.01.01	Cigarettes	0,04	4,47
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	-0,20	-12,24
07.02.02.01.01	Gas-oil	-0,07	-2,49
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-0,05	-3,17
07.02.02.01.02	Essence	-0,05	-2,51
01.01.07.00.00	Légumes frais	-0,04	-8,44
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-0,03	-11,10
08.02.00.01.01	Equipement de téléphonie, télécopie, etc.	-0,02	-7,23
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	-0,02	-1,79
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-0,02	-8,76
08.03.00.01.01	Services de téléphonie, télécopie, etc.	-0,01	-0,60

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Les prix administrés²

1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-6 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Position	Dénomination	Pondération 2014	
		des prix administrés	de l'IPCN
04.04.01.01.01	Alimentation en eau	6,21%	0,75%
04.04.02.01.01	Collecte des ordures ménagères	3,82%	0,46%
04.04.03.01.01	Reprise des eaux usées	2,51%	0,30%
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	7,65%	0,92%
06.02.01.01.01	Services médicaux	1,43%	0,17%
06.02.02.01.01	Services dentaires	1,19%	0,14%
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	1,67%	0,20%
06.03.00.01.01	Services hospitaliers	1,43%	0,17%
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	2,99%	0,36%
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	0,84%	0,10%
07.02.04.01.03	Leçons de conduite, etc.	-	-
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	1,91%	0,23%
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	2,27%	0,27%
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	0,36%	0,04%
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	2,39%	0,29%
09.04.01.01.01	Services sportifs et récréatifs	5,14%	0,62%
09.04.02.01.02	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,43%	0,17%
11.01.02.01.01	Cantines	4,42%	0,53%
11.02.00.01.05	Internats, etc.	0,96%	0,12%
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	32,38%	3,90%
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	19,00%	2,29%
Total:		100,00%	12,06%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.
 Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011³.

² Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein » : http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf

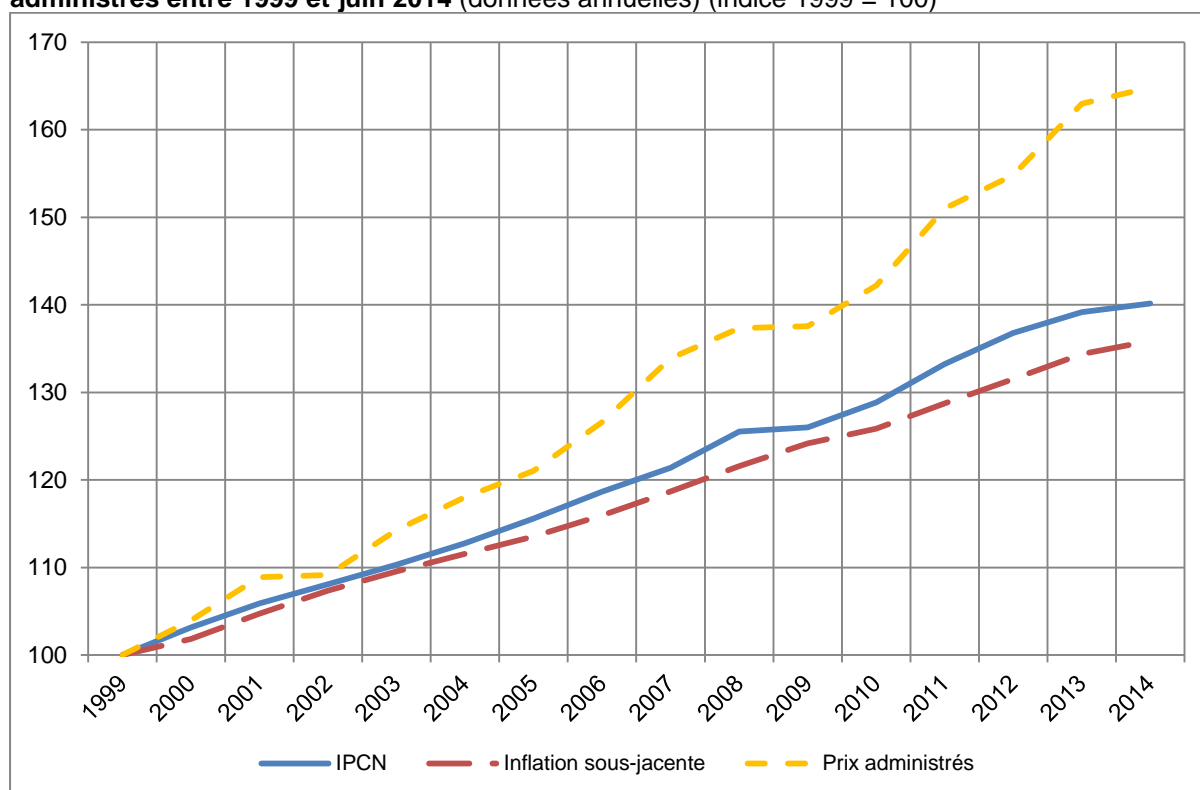
Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée.

Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestataires). Le résultat des prix administrés calculé dans cette section dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publiques, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2014: 12,06%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 1999 à juin 2014, les prix administrés ont augmenté de 64,8% tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 40,1%.

Graphique 1-5 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés entre 1999 et juin 2014 (données annuelles) (indice 1999 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

³ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP (mars 2012): http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a eu un effet considérable sur l'évolution de deux catégories de la liste des prix administrés (alimentation en eau et reprise des eaux usées). Suite à l'application de cette loi, le prix de l'alimentation de l'eau a doublé et celui de la reprise des eaux usées a augmenté de plus de 300% entre 2005 et 2013.

A part des hausses des prix relatives à l'eau, l'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un potentiel effet de rattrapage suite au gel des prix administrés prononcé par le gouvernement entre avril 2008 et décembre 2009, et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel. Suite aux modifications du système des chèques-services accueil en septembre 2012 et janvier 2013, les prix administrés ont fortement progressé. Aussi en 2013 les tarifs du transport public et des frais de stationnement dans la ville du Luxembourg ont été augmentés.

Tableau 1-7 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (2006 à juin 2014) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011(*)	2012	2013	2014 sem.1
IPCN	2,67%	2,31%	3,41%	0,37%	2,27%	3,41%	2,66%	1,73%	0,98%
Inflation sous-jacente	2,13%	2,35%	2,46%	2,13%	1,35%	2,30%	2,15%	2,17%	1,53%
Prix administrés	4,59%	5,79%	2,58%	0,15%	3,38%	6,16%	2,41%	5,27%	1,49%
Ratio prix admin. / IPCN	1,72	2,51	0,76	0,39	1,49	1,81	0,90	3,03	1,52
Pondération	8,2%	8,8%	9,5%	11,6%	11,0%	11,9%	11,0%	11,8%	12,1%
Contribution des prix admin. à l'inflation	14,0%	21,9%	7,2%	4,5%	16,3%	21,7%	10,0%	35,9%	18,3%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

(*) : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011 (pondération des prix administrés avec cette catégorie était de 12,1% en 2011)

Généralement, la progression des 19 positions considérées comme administrées était moins rapide en 2014 par rapport aux années précédentes. A part une augmentation de 5,2% des frais de stationnement, les différentes positions ont connu seulement des adaptations mineures. Selon les dernières prévisions du STATEC, le prochain dépassement de la cote d'échéance est prévu pour le premier trimestre 2015, donc les tarifs liés à la cote d'application de l'échelle mobile des salaires (services médicaux, dentaires, paramédicaux et hospitaliers) ne seront pas adaptés mécaniquement en 2014.

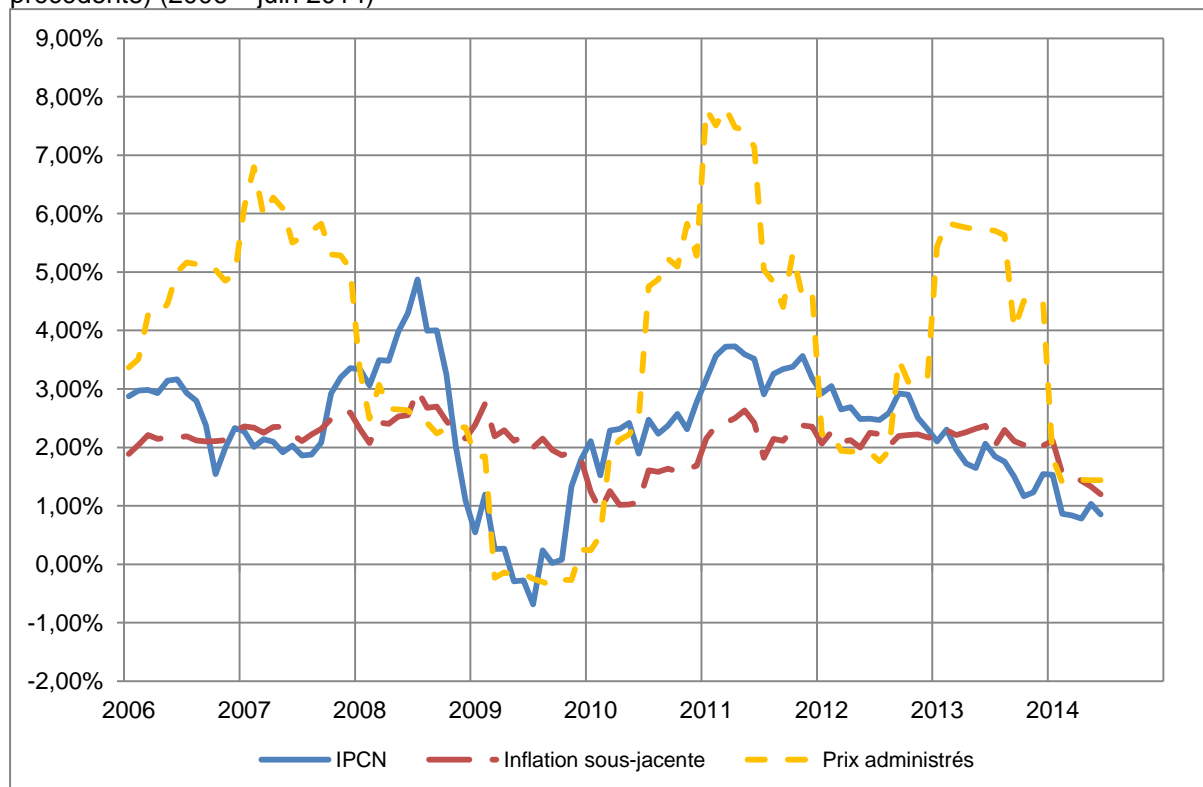
Tableau 1-8 : Evolution des différentes positions des prix administrés entre 2010 et juin 2014
(en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

Position	2011	2012	2013	2014 sem. 1
Alimentation en eau	19,8	3,2	4,8	1,0
Collecte des ordures ménagères	0,4	0,1	0,8	0,3
Reprise des eaux usées	6,5	4,7	0,0	0,0
Produits pharmaceutiques: médicaments	-1,3	-1,2	-0,8	-1,4
Services médicaux	32,4	2,5	2,5	2,5
Services dentaires	157,9	2,5	2,4	2,8
Services paramédicaux	40,3	2,0	3,7	6,8
Services hospitaliers	17,3	3,9	3,2	1,5
Frais de stationnement, etc.	0,1	1,1	19,3	6,7
Contrôle technique automobile	0,0	5,7	10,8	0,0
Leçons de conduite, etc. (*)	12,3	12,2	3,5	4,8
Transport de personnes par chemin de fer	1,3	2,6	9,0	2,5
Transport de personnes par autobus	0,0	0,0	25,9	0,0
Transport de personnes par taxi	2,6	4,5	5,2	4,7
Transport combiné de personnes par rail et route	0,0	0,0	15,1	0,0
Services sportifs et récréatifs	1,6	3,6	3,3	0,9
Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,2	0,4	0,4	0,9
Cantines	4,1	2,0	3,6	0,9
Internats, etc.	2,5	2,5	2,5	1,6
Maisons de retraite et de soins, etc.	3,3	2,4	2,7	1,9

(*) : Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011

L'effet de base de la première modification des chèques-services de septembre 2012 a disparu dans les calculs de septembre 2013 (ce qui explique la baisse de la courbe jaune au graphique suivant). D'autres effets de base (deuxième modification des chèques-services, tarifs du transport public et de stationnement) ont disparu début 2014 et la progression annuelle des 19 positions considérées comme administrées est restée constante à 1,4%.

Graphique 1-6 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2006 – juin 2014)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

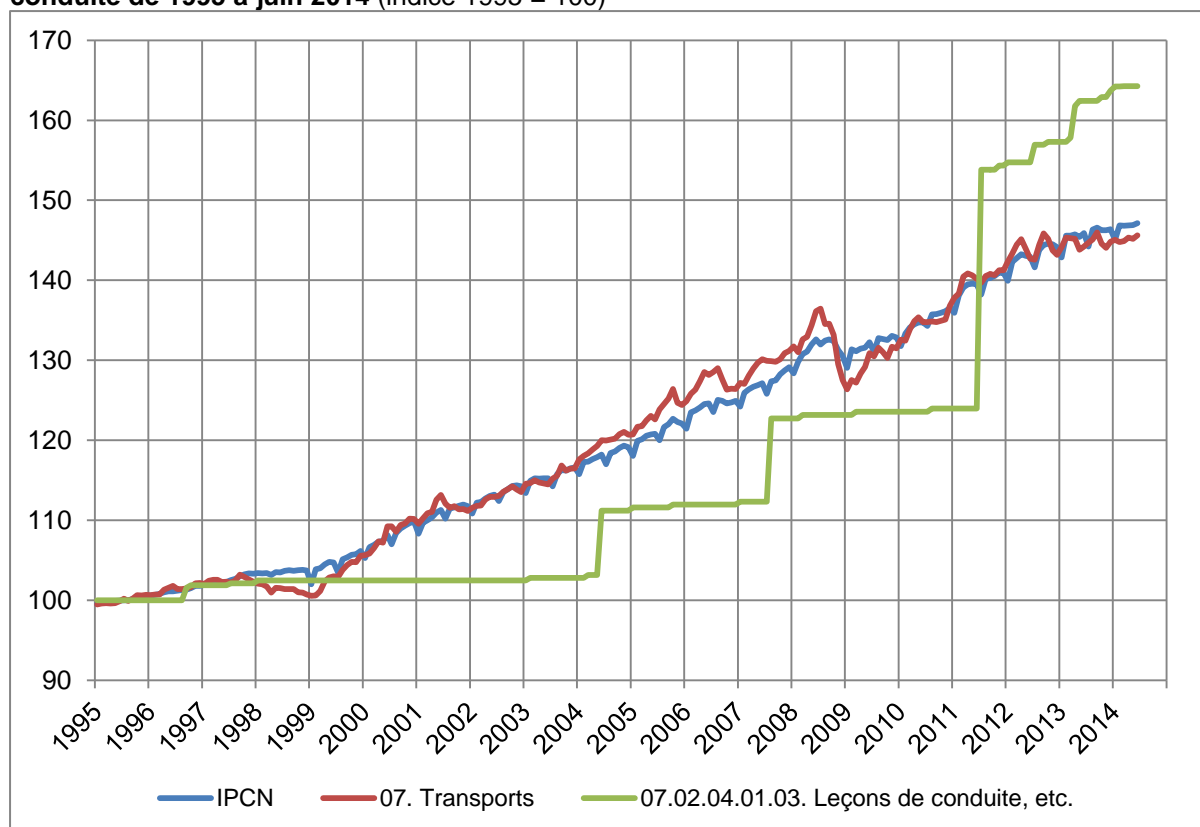
Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

1.3.4 Evolution des prix des leçons de conduite

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012 et a présenté une actualisation de sa simulation dans le rapport du premier semestre 2013⁴. Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. Depuis la libéralisation du secteur en juillet 2011, les prix ont augmenté de 32,5%. Au cours du premier mois de la libéralisation des tarifs, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au mois précédent. Après quelques adaptations mineures au cours des mois suivants, les prix en juin 2014 étaient 32,5% au-dessus du niveau de juin 2011, le dernier mois où les tarifs étaient fixés par règlement grand-ducal.

Graphique 1-7 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à juin 2014 (indice 1995 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

⁴ Les rapports peuvent être téléchargés sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation⁵. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2014 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,82	15,71	12,35	17,07	16,60	14,41	10,44
Boissons alcoolisées et tabac	4,56	4,04	4,45	4,58	4,14	3,86	3,40
Articles d'habillement et chaussures	6,21	6,34	5,10	6,67	5,09	5,95	5,91
Logement, eau, électricité et combustibles	15,86	16,32	22,18	13,56	16,21	17,92	15,66
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,34	6,60	5,70	7,16	6,56	6,93	7,07
Santé	4,20	4,36	4,87	5,41	4,17	3,03	2,55
Transports	14,85	15,22	15,48	13,98	16,51	14,56	19,99
Communications	3,15	3,06	3,20	2,66	2,88	3,95	2,68
Loisirs, spectacles et culture	10,05	9,48	12,72	10,31	8,89	11,83	8,20
Enseignement	1,24	1,05	0,93	0,65	0,44	0,81	1,37
Hôtels, cafés, restaurants	8,98	9,14	5,24	7,51	8,20	6,10	6,96
Biens et services divers	8,74	8,69	7,79	10,45	10,31	10,66	15,79

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

⁵ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation⁶ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH⁷. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

⁶ http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf

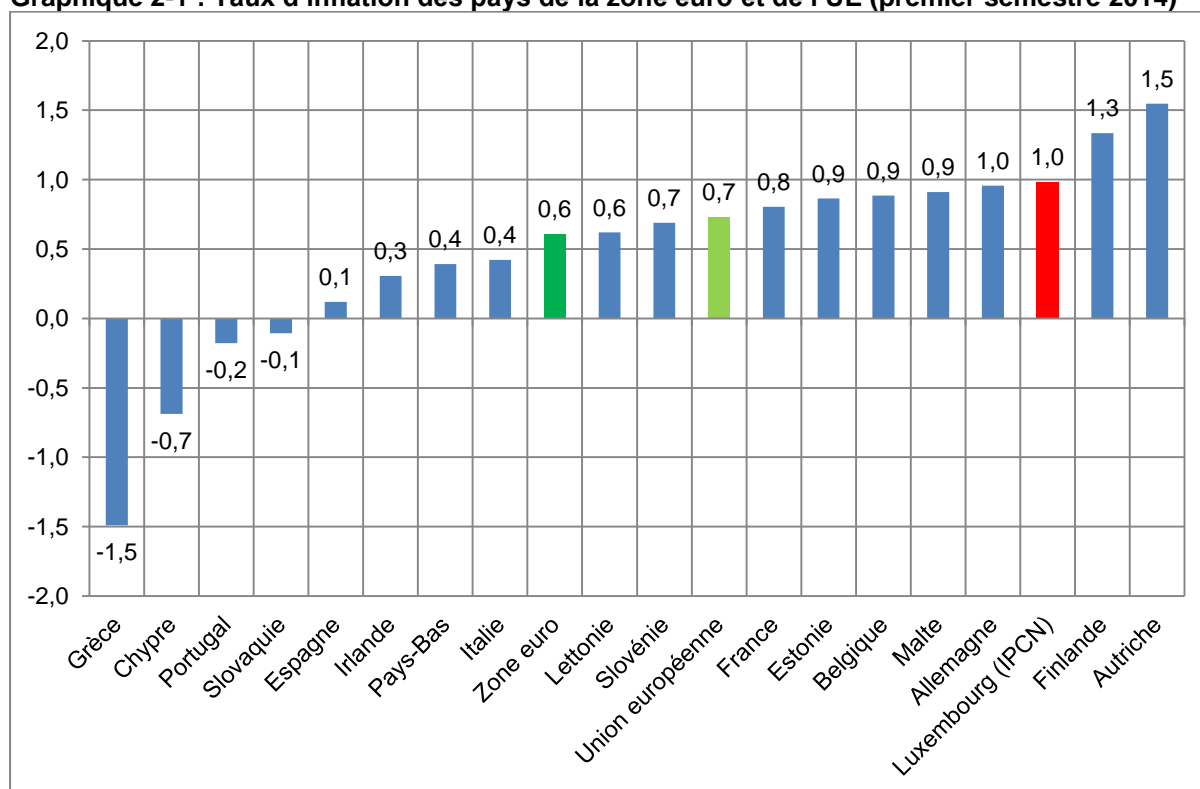
⁷ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2013/0022/a022.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2013)

2.2 Généralités

Même si l'inflation luxembourgeoise (0,98%) a moins progressé en 2014 par rapport aux dernières années, elle reste plus élevée que celle de nos pays voisins et celle de la zone euro au premier semestre. La différence est cependant minime : l'Allemagne a un taux d'inflation de 0,96%, la Belgique 0,89% et la France 0,81%.

Depuis février 2013, le taux d'inflation de la zone euro est passé sous la barre des 2% qui correspond à l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne. Depuis octobre 2013, le taux d'inflation de l'UE et de la zone euro a chuté en-dessous de 1%. Ce repli de l'inflation européenne est largement dû à la moindre contribution des produits énergétiques. Aussi les produits alimentaires, encore en hausse en 2013, n'ont pas connu de forte progression au niveau européen pendant l'année 2014. Les pays du sud de l'Europe, touchés particulièrement grave par la crise comme la Grèce, la Chypre et le Portugal ont des taux d'inflation négatifs ou proche de zéro (Espagne et Italie).

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (premier semestre 2014)

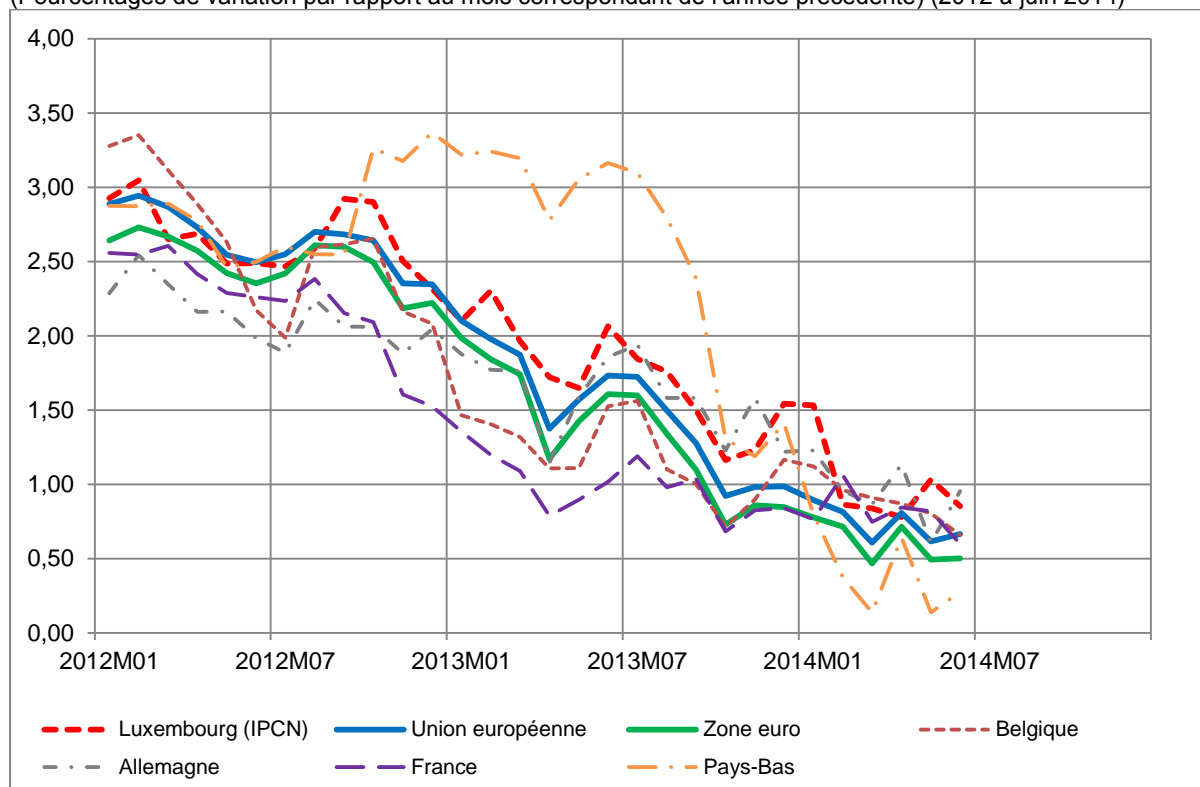


Source: Eurostat, STATEC

Le différentiel d'inflation entre le Luxembourg et ses pays voisins a diminué au premier semestre 2014. En effet, le Luxembourg avait un taux d'inflation plus élevé que la France et l'Allemagne pendant les dernières années et une progression similaire que la Belgique. Depuis plusieurs mois, ce différentiel est en train de diminuer, sans que l'inflation luxembourgeoise passe en-dessous de celle des pays voisins. Les Pays-Bas cependant ont une progression des prix proche de zéro, après avoir eu une inflation élevée depuis octobre 2012 suite à l'augmentation du taux de la TVA standard de 19% à 21% et d'autres adaptations ayant un impact négatif sur le taux (services médicaux et paramédicaux, transport de voyageurs par route et les produits pharmaceutiques).

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2012 à juin 2014)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite à la hausse de la TVA aux Pays-Bas, le taux de variation sur 12 mois a fait un saut de 2,55% (septembre 2012) à 3,26% (octobre 2012). Pendant les douze prochains mois, l'effet de base a fait que le taux de variation sur 12 mois est resté élevé jusqu'en octobre 2013 (comme on a comparé des prix après la hausse de la TVA avec des prix avant la hausse de la TVA), où le taux a diminué mécaniquement à 1,31% et donc à un niveau similaire que les autres pays européens. Au premier semestre 2014, le taux d'inflation était de 0,39 et donc nettement en-dessous de la moyenne de la zone euro et de ses pays voisins.

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

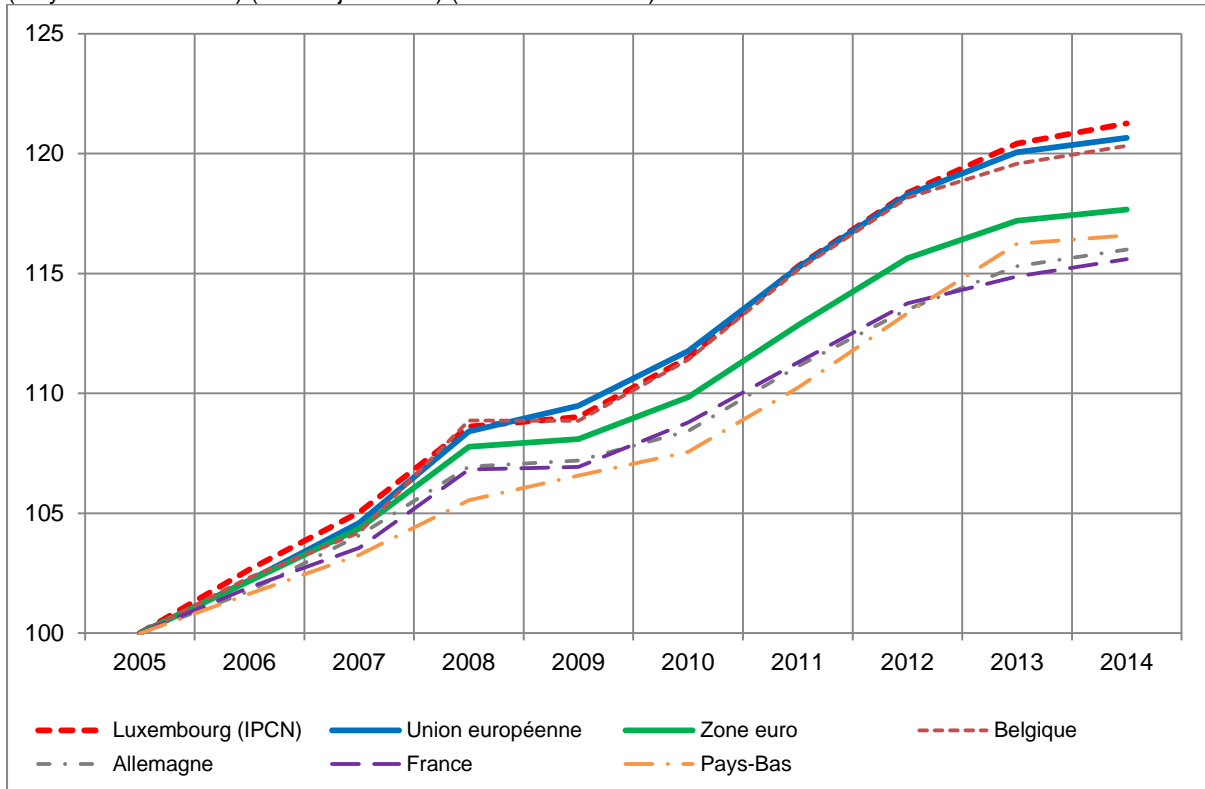
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2013	Semestre 2 2013	2013	Semestre 1 2014
Union européenne	1,77	1,23	1,50	0,73
Zone euro	1,62	1,08	1,35	0,61
Luxembourg (IPC)	1,97	1,50	1,73	0,98
Allemagne	1,67	1,52	1,59	0,96
Belgique	1,32	1,07	1,20	0,89
France	1,06	0,93	0,99	0,81
Pays-Bas	3,11	2,03	2,56	0,39

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2005 et juin 2014, le niveau général des prix a augmenté de 21,1% au sein de l'Union européenne ; l'inflation luxembourgeoise (21,7%) a été légèrement supérieure pendant ce temps. La Belgique a connu une inflation similaire que le Luxembourg depuis 2005, et la différence cumulée est de 1,1 point de pourcentage. L'inflation de la zone euro (+18,2%) et des autres pays (Pays-Bas 16,7%, Allemagne 16,3%, France 15,9%) a été moins prononcée entre 2005 et juin 2014.

Graphique 2-3 : Indice des prix à la consommation au niveau européen
 (moyennes annuelles) (2005 à juin 2014) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

L'évolution des différentes catégories de l'indice des prix à la consommation ne montre que de différences mineures entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas. Seulement les catégories *boissons alcoolisées et tabac* et *logement, eau, électricité et combustibles* présentent des écarts substantiels, toujours en faveur pour le Luxembourg.

Tableau 2-3 : Evolution de l'inflation au niveau européen en 2014
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,73	0,61	0,96	0,89	0,81	0,39	0,98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,16	0,19	1,56	0,12	-0,72	-0,19	1,53
Boissons alcoolisées et tabac	3,69	3,23	3,61	6,00	4,65	3,05	3,33
Articles d'habillement et chaussures	0,33	0,34	0,92	1,64	-0,19	-1,11	1,06
Logement, eau, électricité et combustibles	1,24	1,14	0,77	-1,43	2,15	1,84	-0,92
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,32	0,25	0,39	1,32	0,15	-0,69	1,58
Santé	1,10	0,99	1,66	0,16	0,09	1,21	0,22
Transports	0,16	0,23	0,03	0,57	0,42	0,78	0,34
Communications	-2,04	-2,72	-1,35	-2,88	1,11	-5,44	-1,31
Loisirs, spectacles et culture	0,39	0,24	0,90	1,26	-0,51	0,27	2,27
Enseignement	2,91	0,35	-2,92	1,66	2,63	3,38	3,00
Hôtels, cafés, restaurants	1,66	1,49	2,09	2,82	2,86	1,44	2,34
Biens et services divers	0,79	0,71	1,81	2,27	0,81	0,29	1,54

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'évolution de la catégorie *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* a expliqué entre 14% (France) et 47% (Belgique) de l'inflation en 2013. En 2014, suite à la stabilisation des prix de cette catégorie, leur contribution a diminué fortement. Seulement en Allemagne et au Luxembourg l'alimentation a encore une contribution non négligeable de 20% respectivement de 16%.

La catégorie *boissons alcoolisées et tabac* a évolué le plus fortement en Europe, avec des progressions annuelles entre 3,1% (Pays-Bas) et 6,0% (Belgique) pendant le premier semestre 2014. Déjà en 2013 les prix de boissons alcoolisées et du tabac ont plus progressé que l'inflation générale, surtout à cause des récentes hausses des accises. Au Luxembourg, cette catégorie a augmenté de 3,3%. La bière a augmenté de 2,4%, les vins de 2,8% et le tabac de 4,9%. Cependant, les hausses enregistrées au Luxembourg depuis 2005 sont inférieures à celles de l'Union européenne et de la zone euro. Au Luxembourg, les prix ont augmenté de 31,4% depuis 2005, une progression similaire que celle de la Belgique et supérieure à celle de l'Allemagne, mais nettement inférieure à celle des Pays-Bas.

Tableau 2-4 : Indice des prix de la catégorie « boissons alcoolisées et tabac » (2005 à juin 2014)

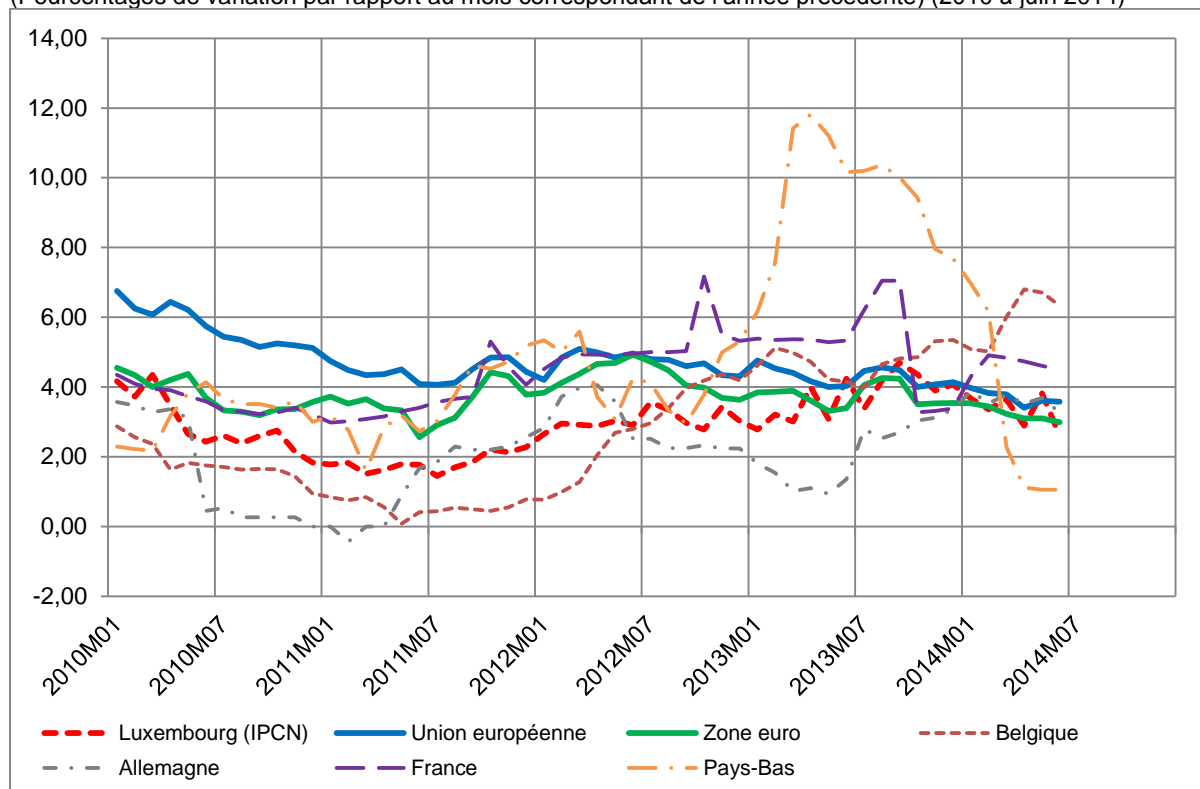
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 Sem. 1
Luxembourg (IPCN)	100,0	102,5	105,6	110,4	114,9	118,2	120,4	124,0	128,7	131,4
Union européenne	100,0	102,6	106,5	111,3	117,6	124,3	129,9	136,0	141,8	145,8
Zone euro	100,0	102,7	106,2	109,7	114,1	118,4	122,6	127,8	132,6	135,7
Belgique	100,0	101,4	105,9	109,9	113,1	115,2	115,8	119,1	124,7	130,3
France	100,0	100,4	102,3	106,0	108,3	112,3	116,4	122,4	128,7	133,3
Allemagne	100,0	103,5	106,7	108,7	111,6	113,3	114,8	118,1	120,6	123,5
Pays-Bas	100,0	100,9	102,8	107,7	116,9	120,6	124,8	130,2	142,5	145,3

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'évolution récente montre que les prix aux Pays-Bas ont fortement augmenté en 2013 suite à l'augmentation du taux normal de la TVA de 19% à 21% et suite à l'adaptation des différentes accises. En Belgique et en France, les prix ont augmenté aussi plus rapidement en 2012 et 2013, tandis que l'Allemagne a connu une plus grande stabilité des prix.

Graphique 2-4 : Evolution de la catégorie « boissons alcoolisées et tabac »

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2014)

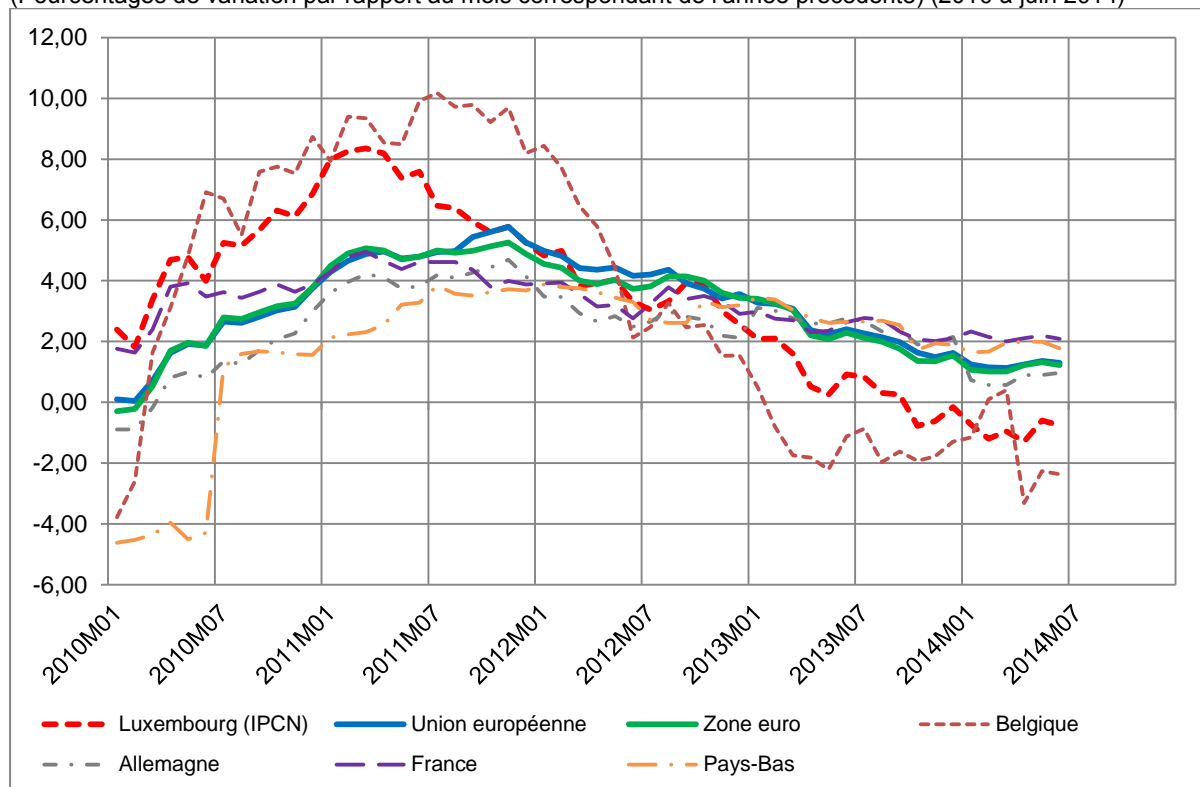


Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie *logement, eau, électricité et combustibles* a fortement évolué les dernières années en Europe, surtout à cause de l'augmentation des produits énergétiques (électricité, gaz, combustibles liquides) et, dans une moindre mesure, suite à l'augmentation du prix des services relatifs à l'eau. L'évolution au Luxembourg était plus rapide dans les années 2010 et 2011, majoritairement à cause de la transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, qui avait un effet considérable sur les services relatifs à l'eau. Depuis fin 2013, l'évolution des prix de cette catégorie est négative au Luxembourg et en Belgique et la pression dans les autres pays a nettement diminué. Une raison pour cette évolution négative au Luxembourg se trouve au mouvement

à la baisse du prix du gaz et du chauffage depuis fin 2013. Au premier semestre 2014, le prix du gaz a diminué de 12% et le chauffage de 7,6% par rapport au premier semestre 2013. En Belgique le gaz a diminué de 3,9%⁸ tandis que dans les autres pays le prix du gaz et du chauffage est resté stable.

Graphique 2-5 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2014)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

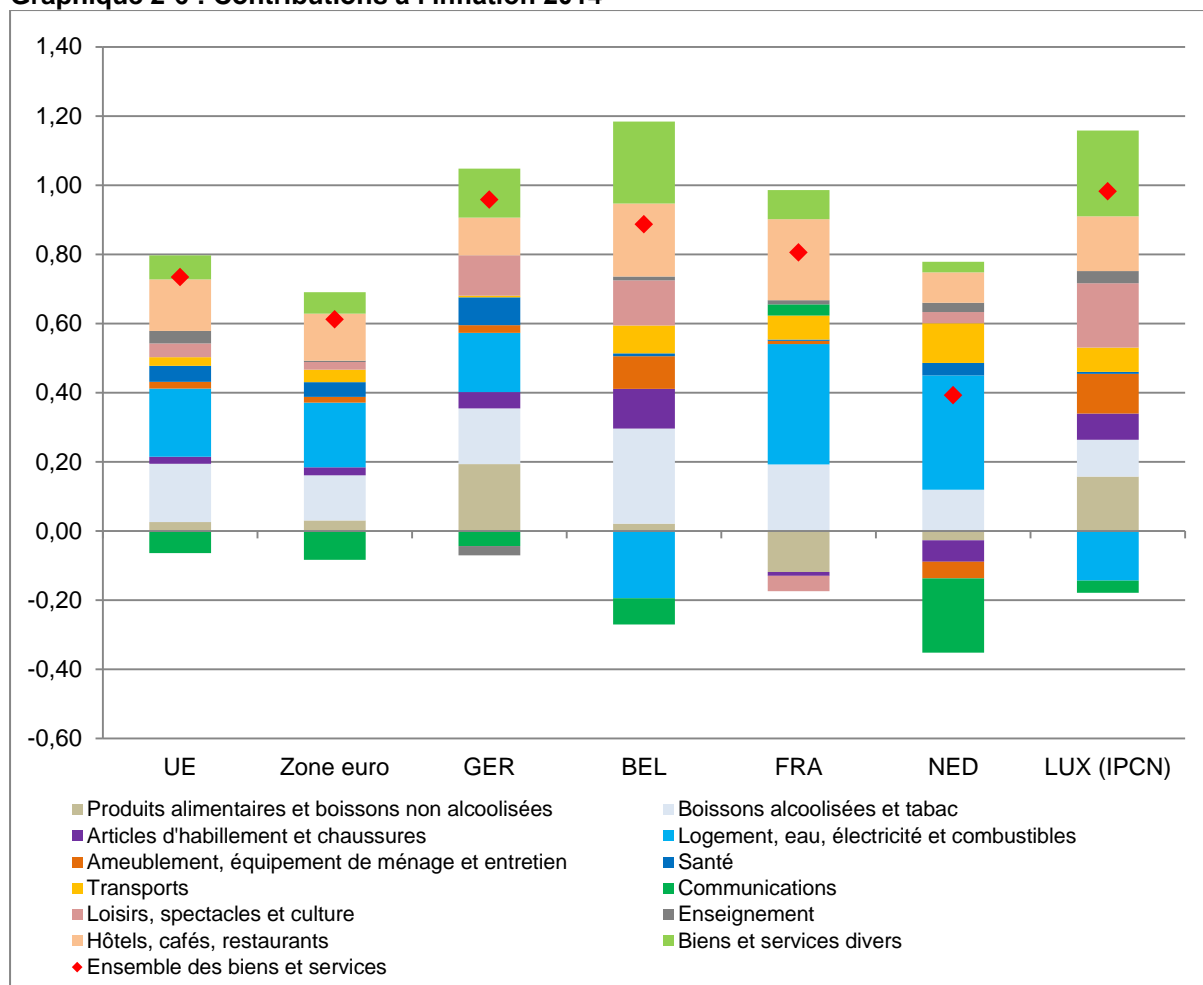
Les prix de la catégorie *hôtels, cafés, restaurants* a augmenté de 2,86% en France, ce qui peut être expliqué par l'augmentation du taux intermédiaire de la TVA, qui a passé de 7% à 10% à partir du 1^{er} janvier 2014.

L'évolution des *biens et services divers* est traditionnellement plus rapide au Luxembourg qu'aux autres pays européens. Au premier semestre 2014, l'évolution luxembourgeoise (+1.5%) était cependant moins rapide que dans le passé. Les biens et services ont contribué pour 25% à l'inflation totale du Luxembourg. L'évolution de la catégorie des biens et services en Belgique était plus rapide pendant les six premiers mois de l'année (+2,3%) et a contribué pour 27% à l'inflation totale de la Belgique. En Allemagne, l'évolution était aussi plus rapide qu'au Luxembourg (1,8% contre 1,5%), mais suite à une pondération moins importante de cette catégorie dans l'indice allemand (7,8% contre 15,8%), la contribution à

⁸ Voir aussi le rapport du deuxième semestre 2013 de l'OFP: « *Le gouvernement belge a adopté en décembre 2012 deux arrêtés royaux fixant la liste exhaustive des critères admis pour l'indexation des prix de l'électricité et du gaz par les fournisseurs. Ces critères visent entre autres à assurer un découplage entre les prix du gaz et de l'électricité d'une part, et le prix du pétrole d'autre part, de manière à ce que les paramètres d'indexation reflètent davantage les coûts réels des fournisseurs d'énergie. Depuis janvier 2013, les fournisseurs belges de l'électricité et du gaz doivent limiter le nombre d'indexations des contrats variables à quatre fois par an (pour les clients résidentiels et les PME).* »

l'inflation totale était moins élevée. Pendant les dernières années, les prix de la bijouterie ont fortement augmenté, une position qui est liée à l'évolution du prix de l'or aux marchés internationaux. Suite à la baisse de ce dernier, les prix de la bijouterie étaient en recul en 2013 et en 2014 : au Luxembourg les prix ont diminué de 2%, en Belgique de 3,5%, en France de 2,6%, aux Pays-Bas de 0,7% et en Allemagne de 0,5% au premier semestre. La catégorie protection sociale a évolué moins rapidement au Luxembourg (+1,6%) que dans les autres pays (entre 2,2% en France et 3,2% en Allemagne).

Graphique 2-6 : Contributions à l'inflation 2014



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-5 : Contributions à l'inflation en 2014

(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,73	0,61	0,96	0,89	0,81	0,39	0,98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,03	0,03	0,19	0,02	-0,12	-0,03	0,16
Boissons alcoolisées et tabac	0,17	0,13	0,16	0,27	0,19	0,12	0,11
Articles d'habillement et chaussures	0,02	0,02	0,05	0,11	-0,01	-0,06	0,08
Logement, eau, électricité et combustibles	0,20	0,19	0,17	-0,19	0,35	0,33	-0,14
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,02	0,02	0,02	0,09	0,01	-0,05	0,12
Santé	0,05	0,04	0,08	0,01	0,00	0,04	0,01
Transports	0,02	0,04	0,00	0,08	0,07	0,11	0,07
Communications	-0,06	-0,08	-0,04	-0,08	0,03	-0,21	-0,03
Loisirs, spectacles et culture	0,04	0,02	0,12	0,13	-0,04	0,03	0,19
Enseignement	0,04	0,00	-0,03	0,01	0,01	0,03	0,04
Hôtels, cafés, restaurants	0,15	0,14	0,11	0,21	0,23	0,09	0,16
Biens et services divers	0,07	0,06	0,14	0,24	0,08	0,03	0,25

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Comme on l'a déjà mentionné dans l'introduction de ce chapitre, le poids des différentes catégories de l'IPCH varie selon les pays. La catégorie « transports » par exemple représente 19,9% de l'indice luxembourgeois, mais seulement 14,9% pour l'IPCH de l'Union européenne et même 14,0% pour l'IPCH belge. La catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » a la part la plus élevée dans l'indice allemand (22,2%, pour l'IPCN luxembourgeois : 15,7%, la moyenne européenne : 15,9%). Cette différence de pondération a une influence non négligeable sur l'inflation des pays analysés : une augmentation des prix de la catégorie « biens et services divers » a forcément une plus grande influence au Luxembourg (pondération de 15,8%) qu'en Allemagne (pondération de 7,8%).

2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

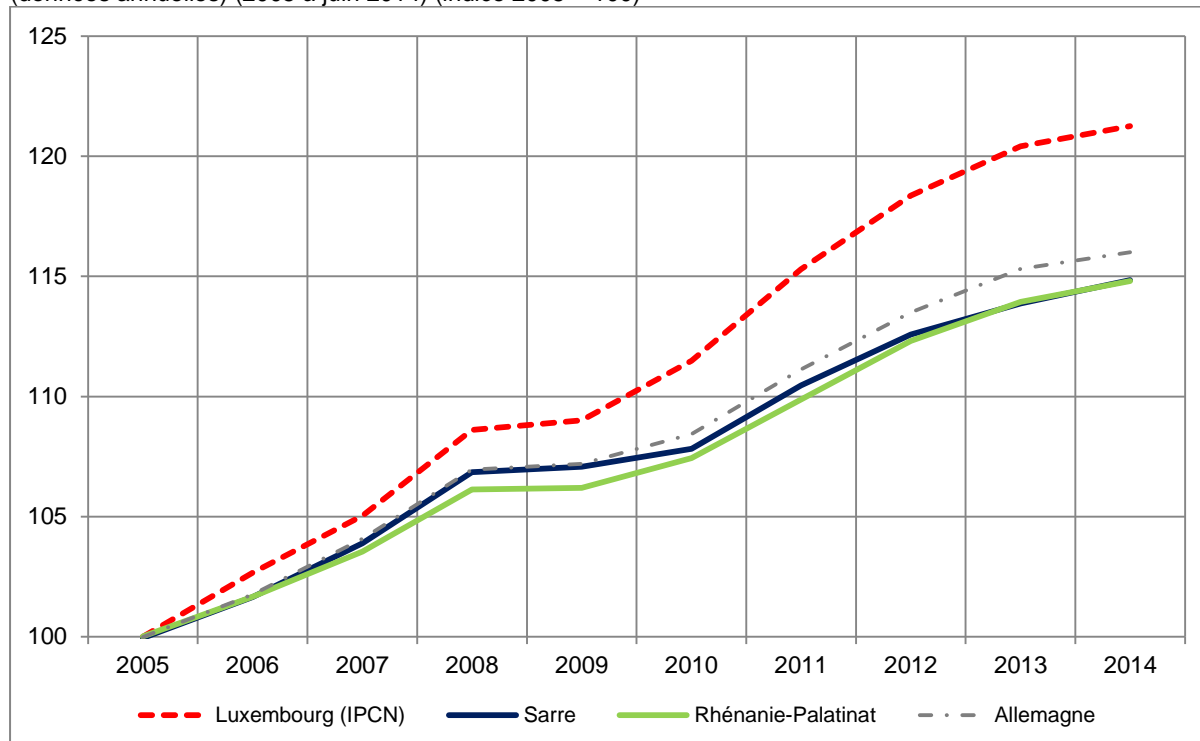
La Grande Région regroupe le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km² et sa population compte plus que 11 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre⁹ et pour la Rhénanie-Palatinat¹⁰. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie, par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul, de l'IPCH (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,2% (Sarre).

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et juin 2014, l'indice a augmenté de 15,2% en Rhénanie-Palatinat et de 15,0% en Sarre, tandis que l'inflation allemande était de 16,3%. L'IPCN luxembourgeois a augmenté de 21,7% sur cette période.

Graphique 2-7 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à juin 2014) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

⁹ <http://www.saarland.de/statistik.htm>

¹⁰ <http://www.statistik.rlp.de/>

Généralement, l'inflation des deux Etats fédérés est proche de l'inflation globale de l'Allemagne et suit les mêmes tendances. La différence entre le taux d'inflation luxembourgeois et celui de nos voisins allemands a diminué pendant les dernières années et au premier semestre 2014, la Sarre (+1,22%) et la Rhénanie-Palatinat (+1,15%) ont eu une inflation plus élevée que l'inflation globale de l'Allemagne (+0,96%) et aussi plus élevée que l'inflation luxembourgeoise (0,98%).

Tableau 2-6 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

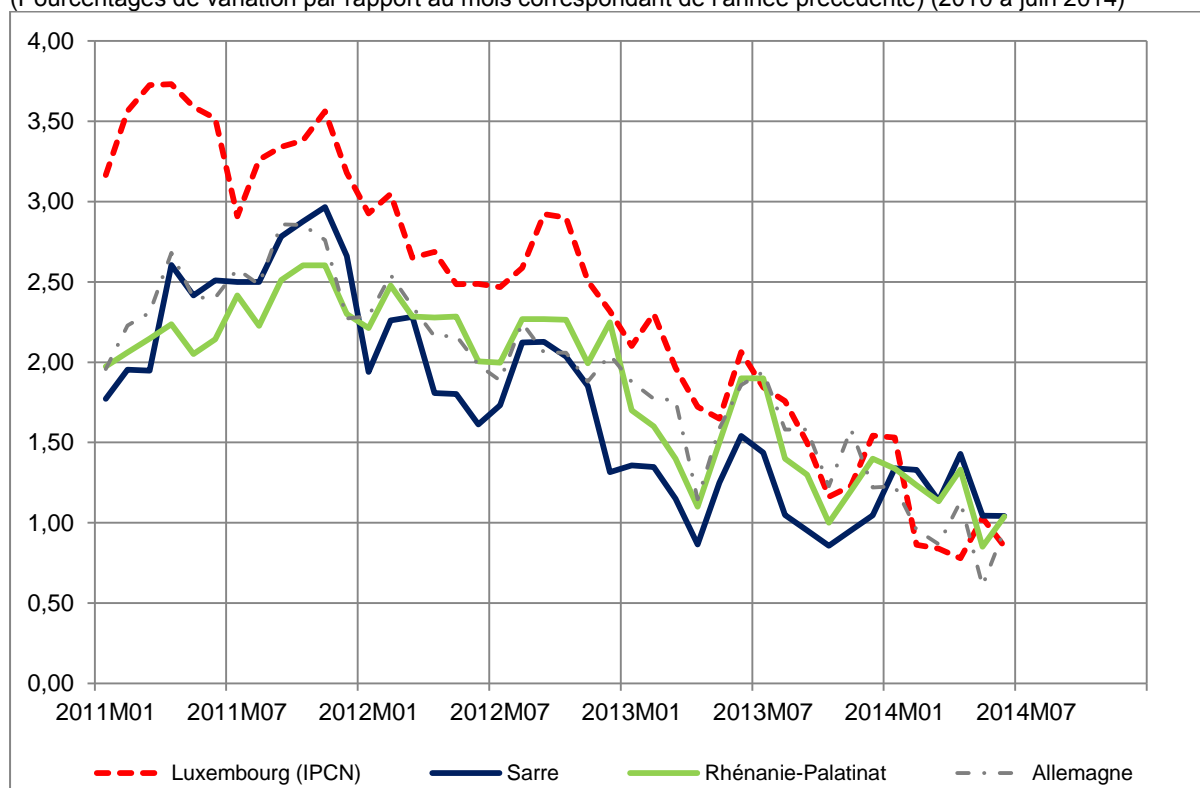
	Semestre 1 2013	Semestre 2 2013	2013	Semestre 1 2014
Luxembourg (IPCN)	1,97	1,50	1,73	0,98
Allemagne	1,67	1,52	1,59	0,96
Sarre	1,25	1,05	1,15	1,22
Rhénanie-Palatinat	1,53	1,37	1,45	1,15

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Contrairement au Luxembourg, les prix de la catégorie *logement, eau, électricité et combustibles* a continué d'augmenter au premier semestre 2014 dans les deux régions allemandes, comme pour l'Allemagne en global. Même si le prix des produits pétroliers (chauffage, gaz, combustibles) a diminué par rapport à l'année dernière, l'indice de cette catégorie a augmenté à cause de l'augmentation du prix de l'électricité dû à une taxe pour financer les investissements en énergie verte.

Graphique 2-8 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2014)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-7 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région en 2014

(en pourcentages par rapport à 2013)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,15	1,15	1,22	1,22	0,98	0,98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1,16	0,12	1,61	0,17	1,53	0,16
Boissons alcoolisées et tabac	4,27	0,16	4,06	0,15	3,33	0,11
Articles d'habillement et chaussures	0,32	0,01	1,51	0,07	1,06	0,08
Logement, eau, électricité et combustibles	1,11	0,35	0,72	0,23	-0,92	-0,14
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,65	0,03	0,44	0,02	1,58	0,12
Santé	2,19	0,10	1,82	0,08	0,22	0,01
Transports	-0,11	-0,01	-0,31	-0,04	0,34	0,07
Communications	-1,30	-0,04	-1,33	-0,04	-1,31	-0,03
Loisirs, spectacles et culture	2,24	0,26	2,20	0,25	2,27	0,19
Enseignement	-0,13	0,00	6,80	0,06	3,00	0,04
Hôtels, cafés, restaurants	1,67	0,07	2,23	0,10	2,34	0,16
Biens et services divers	1,35	0,09	2,39	0,17	1,54	0,25

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.5 Simulation des taux d'inflations

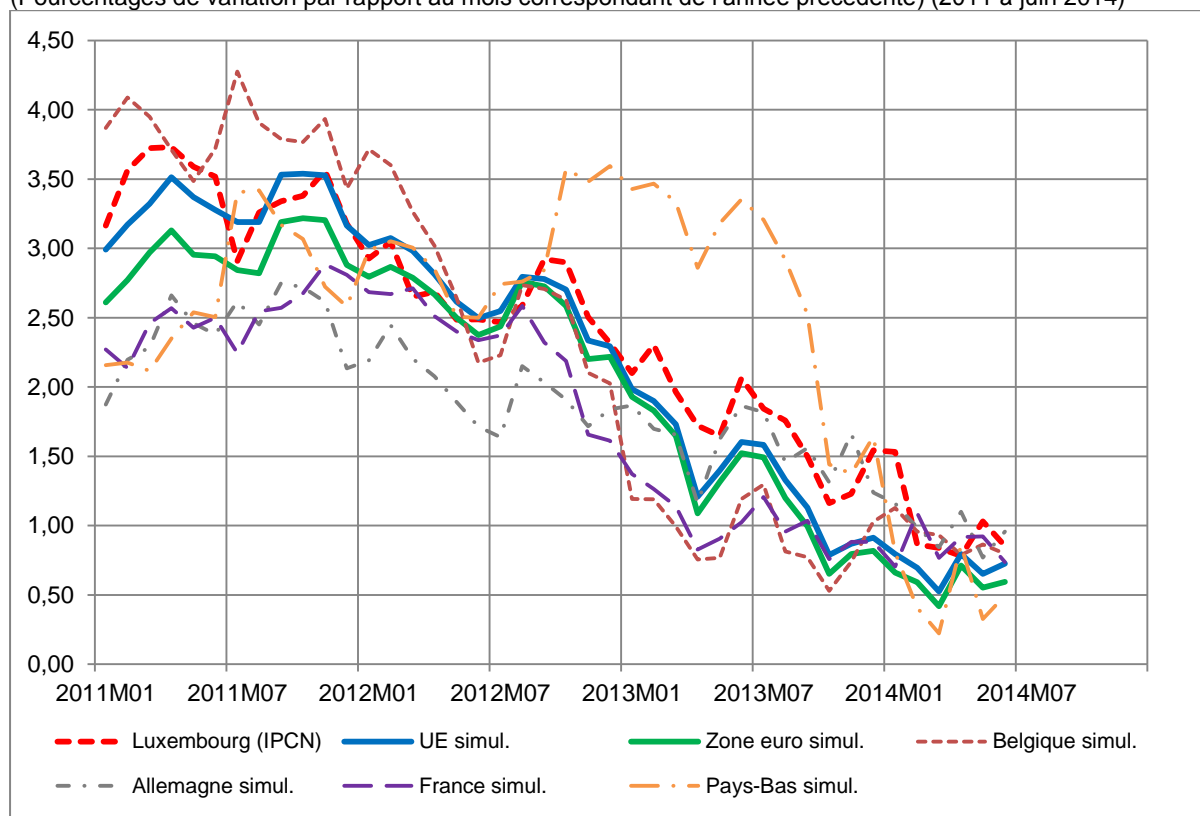
2.5.1 L'inflation à pondération identique

Dans l'introduction de ce chapitre, on a expliqué que chaque pays a une pondération différente des douze catégories de l'indice des prix à la consommation. L'IPCH tient compte de la différence de la structure de consommation au sein des Etats membres, donc la pondération retenue par chaque Etat membre reflète les dépenses faites par les consommateurs sur son territoire.

Des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont donc pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories. En recalculant l'indice des prix à la consommation des différents pays sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise des catégories, on élimine ce facteur de différence. Il faut garder à l'esprit que la pondération différente de l'indice résulte d'un comportement différent des consommateurs, donc les résultats de cette simulation sont purement théoriques.

Graphique 2-9 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2011 à juin 2014)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite au niveau très faible de l'inflation dans tous les pays de l'Europe, une simulation des taux d'inflation à pondération identique des 12 catégories de l'indice n'aurait pas de conséquences significatives. En fait, seulement le taux d'inflation des Pays-Bas augmenterait de 0,39% à 0,52%, mais resterait en-dessous des autres pays analysés. Cette différence d'explique par le fait que les prix de la catégorie *communications* ont reculé de

5,4% et la pondération néerlandaise de cette catégorie est plus élevée (3,95%) que celle de la pondération simulée (2,68%), donc la contribution de cette baisse est plus élevée dans l'inflation réelle.

Tableau 2-8 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2013 réel	2013 simulé	Différence	2014 sem. 1 réel	2014 sem. 1 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCN)</i>	1,73	1,73	0,00	0,98	0,98	0,00
UE (simulation)	1,50	1,37	-0,13	0,73	0,70	-0,04
Zone euro (simulation)	1,35	1,27	-0,08	0,61	0,59	-0,02
Allemagne (simulation)	1,59	1,58	-0,02	0,96	0,97	0,01
Belgique (simulation)	1,20	0,94	-0,26	0,89	0,91	0,02
France (simulation)	0,99	1,02	0,03	0,81	0,86	0,05
Pays-Bas (simulation)	2,56	2,73	0,16	0,39	0,52	0,13
Sarre (simulation)	1,15	1,19	0,04	1,22	1,30	0,07
Rhénanie-Pal. (simul.)	1,45	1,42	-0,03	1,15	1,02	-0,14

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En conclusion, la différence entre le taux réel et le taux simulé est plus petit en 2014 par rapport aux années précédentes. Les catégories liées aux produits pétroliers (« *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* ») ont connu des augmentations importantes en 2011 et 2012, ce qui n'est plus le cas en 2013 et 2014. Comme ces deux catégories ont aussi des pondérations fortement différentes dans l'IPCH (en Belgique 27,5%, en Allemagne 37,7%), les simulations des taux d'inflations ont connu des fortes différences.